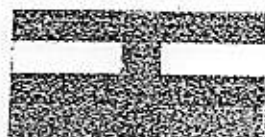


**COMMISSION INTERNATIONALE DU BASSIN
CONGO-OUBANGUI-SANGHA**

« CICOS »



Cameroun



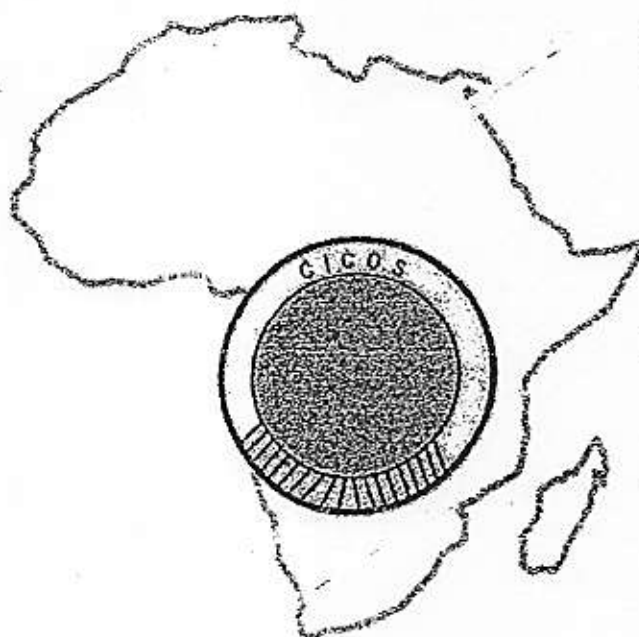
Centrafrique



Congo



RD Congo



**PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE
DU COMITE DES MINISTRES DE LA CICOS**

COMMUNIQUE FINAL —

Kinshasa, le 05 mars 2008

[Handwritten mark]

[Handwritten signature]

[Handwritten mark]

[Handwritten mark]

La première session extraordinaire du Comité des Ministres de la Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha « CICOS », s'est tenue le 05 mars 2008 à Kinshasa, l'invitation de son Excellence le Lieutenant-colonel Sylvain NDOUTINGAI, Ministre d'Etat chargé des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique de la République Centrafricaine, Président en exercice du Comité des Ministres de la CICOS.

Ont pris part à ces assises :

Pour la République Centrafricaine.

- Son Excellence **Monsieur Jean Chrysostome MEKONDONGO**
Ministre Délégué auprès du Ministre d'Etat aux Mines, à l'Energie et à l'Hydraulique, chargé de l'Energie et de l'Hydraulique.

Pour la République du Congo.

- Son Excellence **Monsieur Bruno Jean Richard ITOUA**,
Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique, Président de l'AMCOW ;
- **Monsieur Frédéric MANIENZE**,
Directeur de Cabinet du
Ministre des Transports et de l'Aviation Civile.

Pour la République Démocratique du Congo.

- Son Excellence **Monsieur Charles MWANDO NSIMBA**,
Ministre des Transports et Voies de Communication ;
- Son Excellence **Monsieur José ENDUNDO BONONGE**,
Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme.

Pour la République du Cameroun.

- **Monsieur Josué YOUMBA**,
Le Plénipotentiaire,
Directeur des Affaires Maritimes et des Voies Navigables du
Ministère des Transports.

A



La réunion du Comité des Ministres était précédée par la première session extraordinaire du Comité de Direction qui s'est réunie le 27 février 2008 au siège du Secrétariat Général de la CICOS à Kinshasa (République Démocratique du Congo).

Lors de la cérémonie solennelle d'ouverture, trois allocutions ont été prononcées.

Prenant la parole en premier, le Secrétaire Général de la CICOS, **Monsieur Benjamin NDALA**, a, dans son allocution de circonstance, rappelé le contexte de la réunion et a indiqué les points inscrits à l'ordre du jour des présentes assises.

Intervenant en second lieu, son Excellence **Monsieur Jean Chrysostome MEKONDONGO**, Ministre Délégué auprès du Ministre d'Etat aux Mines, à l'Energie et à l'Hydraulique de la République Centrafricaine, a lu le message du Président en exercice de la CICOS, le Lieutenant Colonel Sylvain NDOUTINGAI, empêché, dont la teneur repose essentiellement sur le caractère complexe et délicat des questions inscrites à l'ordre du jour qui doivent être appréhendées dans leurs aspects techniques, financiers et politiques.

Il a également souligné l'importance de cette première session extraordinaire qui s'inscrit dans le prolongement des travaux de la session ordinaire du Comité des Ministres, tenue à Yaoundé en décembre 2007, consacrant ainsi la réforme institutionnelle et la mutation de la Commission en organe en charge de la gestion transfrontalière des eaux.

Prenant la parole en dernier, son Excellence **Monsieur Charles MWANDO NSIMBA**, Ministre des Transports et Voies de Communication, hôte de la réunion, a, au nom de Son Excellence **Monsieur Joseph KABILA KABANGE**, Président de la République Démocratique du Congo, Président en exercice de la Communauté des Etats d'Afrique Centrale « CEEAC », de son Gouvernement et en son nom personnel, souhaité la bienvenue à Kinshasa à l'ensemble des Ministres des Etats de la Commission.

Il a circonscrit le contexte de la réunion qui s'inscrit dans la logique des conclusions de la cinquième session ordinaire du Comité des Ministres, notamment, l'application de l'Additif à l'Accord instituant un Régime Fluvial Uniforme et créant la CICOS, qui a conduit à la restructuration du Secrétariat Général de notre Institution.

Après les allocutions de circonstance, le Ministre des Transports et Voies de Communication de la République Démocratique du Congo a ouvert les travaux de la première session extraordinaire du Comité des Ministres de la CICOS.

Passant à l'examen des points inscrits au projet de l'Ordre du jour, leurs Excellences Messieurs les Ministres l'ont adopté avec amendements.

7

2

Abordant le premier point de l'Ordre du jour, les Ministres ont suivi avec intérêt la lecture de conclusions des travaux de la cinquième session ordinaire du Comité des Ministres de la CICOS et l'ont adopté avec quelques amendements de forme.

S'agissant du deuxième point relatif à la situation financière de la CICOS, les Ministres ont entendu le Secrétaire Général de la CICOS qui a présenté le point sur l'état et le niveau d'exécution de recouvrement de contributions des pays membres depuis la mise en place de la CICOS en 2003.

Le Secrétaire Général a également informé les Ministres sur le mode de financement autonome de la CICOS basé sur la taxe communautaire d'intégration (TCI) pour les trois pays de la CEMAC.

Le Comité des Ministres a une fois de plus constaté le faible niveau de recouvrement de la contribution des Etats. Les Ministres ont pris l'engagement de tout mettre en œuvre afin que tous les Etats accusant des arriérés de contribution les apurent sans délai pour que le fonctionnement de la Commission, surtout dans cette phase de mutation, soit en adéquation avec le vœu formulé par les bailleurs de fonds et les partenaires au développement.

Sur ce point, la République Démocratique du Congo a donné des éléments d'information à la base du retard observé dans le paiement de ses contributions, notamment, la situation post conflit et la dette extérieure de la République Démocratique du Congo et la nécessité d'atteindre le point d'achèvement. Toutefois, elle a manifesté sa volonté et sa détermination à honorer, même partiellement, ses engagements auprès de la CICOS. Cette volonté est soutenue par Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE, Président de la République, Président en exercice de la CEEAC. Le Comité des Ministres a encouragé la République Démocratique du Congo à poursuivre les efforts initiés dans ce sens.

Concernant le troisième point sur la réforme institutionnelle de la CICOS, compte tenu de la sensibilité de la question et la délicatesse des questions pendantes, les Ministres ont convenus d'examiner ce point à huis clos.

11

Appréciant la réforme institutionnelle amorcée, les membres du Comité ont procédé, sur une base consensuelle à la répartition des postes du Secrétariat Général entre les Etats ainsi qu'il suit :

- La Direction de l'Environnement, de la prévention des pollutions et des risques à la République du Cameroun ;
- La Direction de l'Exploitation, des Infrastructures et des Voies Navigables à la République Centrafricaine ;
- La Direction des Ressources en eau à la République Démocratique du Congo.

En ce qui concerne la Direction Juridique et de la Réglementation, le Comité des Ministres a instruit le Secrétaire Général d'organiser un appel à candidatures locales pour la période transitoire.

Le poste de Secrétaire Général demeure à la République du Congo sur la base du consensus issu de la cinquième session ordinaire du Comité des Ministres de la CICOS, tenue à Yaoundé le 13 décembre 2007.

A l'issue de la répartition des postes de direction, le Secrétaire Général se chargera de lancer les appels à candidatures dans les Etats membres pour le recrutement à ces postes et convoquera une session extraordinaire du Comité de Direction pour examiner les candidatures transmises.

Quant au paiement des droits des fonctionnaires qui n'ont pas été retenus du fait de la réorganisation institutionnelle et du choix des Etats dans les postes de direction, ces droits seront réglés de manière échelonnée en raison de la situation de trésorerie très difficile de la CICOS.

Le Secrétaire Général conviendra des modalités pratiques de paiement avec les fonctionnaires intéressés conformément aux orientations reçues ce jour du Comité des Ministres.

Le Comité a ordonné au Secrétaire Général de mettre fin au détachement des fonctionnaires non retenus le 30 juin 2008 pour des raisons sociales.

Par ailleurs, les Ministres se sont prononcés de manière claire sur la non création du poste de Secrétaire Général Adjoint opérationnel au stade actuel.



Les Ministres ont également débattu de la désignation de l'Etat qui doit abriter le centre régional de formation en navigation intérieure. Entérinant les propositions du Comité de Direction y relatives, le Comité des Ministres a porté son choix sur l'Ecole de Navigation (ENAVI) de l'ONATRA, située à Kinshasa en République Démocratique du Congo, comme centre retenu pour la mise en œuvre du concept de centre régional de formation en navigation intérieure. A cet effet, mandat a été donné au Secrétaire Général de la CICOS, d'entamer des négociations avec le Gouvernement de la République Démocratique du Congo sur les conditions de mise à disposition de l'Ecole à la CICOS.

Au terme de leurs travaux, les Ministres se sont réjouis de la qualité des dossiers préparés par le Secrétariat Général de la CICOS. Ils ont exprimé à Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE, Président de la République Démocratique du Congo, Président en exercice de la CEEAC, à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, au Gouvernement, au peuple congolais en général, à la population de Kinshasa en particulier, leurs vifs et sincères remerciements pour l'accueil fraternel et chaleureux et pour les délicates attentions dont ils ont été l'objet tout au long de leur séjour dans la capitale congolaise.

Les travaux de la première session extraordinaire du Comité des Ministres se sont déroulés dans une atmosphère de sérénité, de compréhension réciproque et d'entente cordiale.

Fait à Kinshasa, le 05 mars 2008.

Ont signé :

Pour la République du Cameroun

Le Plénipotentiaire,
Directeur des Affaires Maritimes et des Voies
Navigables
Ministère des Transports



Monsieur Josué YOUNBA

Pour la République Centrafricaine

Ministre Délégué auprès du Ministre d'Etat au
Mines, à l'Energie et à l'Hydraulique, chargé de
l'Energie et de l'Hydraulique.



**Monsieur Jean Chrysostome
MEKONDONGO**

Pour la République du Congo

Le Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique,
Président en exercice de l'AMCOW



Monsieur Bruno Jean Richard ITOUA

Pour la République Démocratique du Congo

Le Ministre des Transports et Voies de
Communication



Monsieur Charles MWANDO NSIMBA